



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME

Association de loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association HERAULT TOURISME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HERAULT TOURISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 2 mai 2024

KPMG SA

Florence GABRIEL

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	101 892	101 892	1	1
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage	272 090	258 067	14 023	19 800	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières (1)					
Participations et Créances rattachées	1 975		1 975	1 975	
Autres titres immobilisés					
Prêts	95 256		95 256	105 656	
Autres	13 500		13 500	14 800	
Total I	484 714	359 959	124 755	142 231	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 876	9 788	12 088	20 364
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	56 830		56 830	82 226
	Valeurs mobilières de placement	574 353		574 353	108 090
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 850 973		1 850 973	2 229 874
Charges constatées d'avance (2)	93 479		93 479	81 763	
Total II	2 597 511	9 788	2 587 723	2 522 318	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 082 225	369 746	2 712 479	2 664 549	

(1) Dont à moins d'un an

4 222

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	75 039	75 039
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	899 657	910 199	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	146 949-	10 542-
	Situation nette (sous total)	827 747	974 696
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	827 747	974 696
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	951 649	893 787
	Provisions pour charges		
	Total III	951 649	893 787
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	517 484	397 001
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	381 380	376 783
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 220	909
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	18 000	21 374	
	Total IV	933 083	796 067
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 712 479	2 664 549

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

933 083

796 067

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	329 577	355 325
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 528 000	3 592 820
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 949	271 742
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	3 870 526	4 219 887
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 165 128	1 226 179
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	186 043	163 502
Salaires et traitements	1 816 207	1 927 971
Charges sociales	750 499	734 922
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 645	12 527
Dotations aux provisions	70 811	130 529
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	48 198	37 101
Total II	4 046 531	4 232 731
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	176 005	12 844

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Produits financiers		
De participation		56
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 264	2 246
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	19 264	2 302
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. Résultat financier (III-IV)	19 264	2 302
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	156 741	10 542
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	20 453	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	20 453	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 661	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	10 661	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	9 792	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	3 910 243	4 222 189
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 057 192	4 232 731
5. EXCEDENT OU DEFICIT	146 949	10 542

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	113 880	113 880
Bénévolat		
TOTAL	113 880	113 880
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	113 880	113 880
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	113 880	113 880

HERAULT TOURISME

Maison du Tourisme
Avenue des Moulins
34184 MONTPELLIER CEDEX 4



ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

AED Experts
28 rue du cardinal de Cabrières
34000 Montpellier

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Déroations	8
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Détail des charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	12
Ventilation de l'effectif moyen	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Détail des contributions volontaires reçues de la part du Conseil Départemental	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 712 478.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 870 525.91 Euros et dégageant un déficit de 146 948.86- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Organisme associé du Conseil Départemental, Hérault Tourisme exerce sa compétence dans le cadre de l'article L111-1 du code du tourisme, confirmé par la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 (loi NOTRe).

Il prépare et met en oeuvre la politique touristique exprimée dans le schéma départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs.

Celui-ci s'articule autour de 4 priorités pour accroître dans la durée l'avantage concurrentiel de la destination Hérault : l'Oenotourisme, les loisirs de nature, les grands sites et la culture.

Pour répondre a cet objectif, les équipes d'Hérault Tourisme sont organisées au sein de deux grands pôles : le Pôle Ingénierie et Développement et le Pôle Marketing et Communication.

Les thématiques y sont développées de façon transversale, la mission d'observation et de veille stratégique restant rattachée à la Direction Générale.

L'ADT regroupe deux secteurs distincts d'activité, dont un soumis aux dispositions fiscales propres aux associations.

Les états consolidés présentés regroupent les comptes des deux secteurs :

- ADT
- Classements meublés

Les comptes réciproques ont été neutralisés.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Départ de 3 salariés sur l'exercice 2023, non remplacés.

Réalisation de l'opération sport divers, le budget de l'opération est de 90 k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Logiciels : 1 an,
- Construction sur sol d'autrui : 6 à 20 ans,
- Matériel et outillages : 2 à 5 ans,
- Installations générales : 2 à 10 ans,
- Matériel de transport : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau : 1 à 10 ans,
- Mobilier de bureau : 1 à 10 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3,10%.

Dérogations

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 892		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 483		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	243 739		3 868
Emballages récupérables et divers	2 000		
TOTAL	268 222		3 868
Autres participations	1 975		
Prêts, autres immobilisations financières	120 456		
TOTAL	122 431		
TOTAL GENERAL	492 545		3 868

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			101 892	101 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			22 483	22 483
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			247 607	247 607
Emballages récupérables et divers			2 000	2 000
TOTAL			272 090	272 090
Autres participations			1 975	1 975
Prêts, autres immobilisations financières		11 700	108 756	108 756
TOTAL		11 700	110 731	110 731
TOTAL GENERAL		11 700	484 714	484 714

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	101 892			101 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 483			22 483
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	225 939	9 645		235 584
TOTAL	248 422	9 645		258 067
TOTAL GENERAL	350 314	9 645		359 959

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	9 645				
TOTAL	9 645				
TOTAL GENERAL	9 645				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	75 039				75 039
Report à nouveau	910 199	10 542-		0-	899 657
Excédent ou déficit de l'exercice	10 542-	10 542		146 949	146 949-
Situation nette	974 696			146 949	827 747
TOTAL I	974 696			146 949	827 747

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	130 528	70 811			201 339
Pensions et obligations similaires	763 258		12 949		750 309
TOTAL	893 787	70 811	12 949		951 649

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 788				9 788
TOTAL	9 788				9 788
TOTAL GENERAL	903 574	70 811	12 949		961 436
Dont dotations et reprises d'exploitation		70 811	12 949		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	95 256	4 222	91 034
Autres immobilisations financières	13 500	13 500	
Clients douteux ou litigieux	9 788	9 788	
Autres créances clients	12 088	12 088	
Personnel et comptes rattachés	2 924	2 924	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 430	2 430	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	23 793	23 793	
Divers état et autres collectivités publiques	24 229	24 229	
Groupe et associés	3 455	3 455	
Charges constatées d'avance	93 479	93 479	
TOTAL	280 941	189 907	91 034

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	517 484	517 484		
Personnel et comptes rattachés	185 516	185 516		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	189 465	189 465		
Autres impôts taxes et assimilés	6 399	6 399		
Autres dettes	16 220	16 220		
Produits constatés d'avance	18 000	18 000		
TOTAL	933 083	933 083		

Les prêts correspondent essentiellement aux sommes versées dans le cadre de l'effort construction. Celles-ci sont remboursables 20 ans après le versement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	243 538
Provision congés payés y compris charges sociales	250 433
Provision RTT y compris charges sociales	25 986
Total	519 957

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	93 479
Total	93 479
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	18 000
Total	18 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	207 779

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association pour l'exercice 2023 s'élève à 207 779 € avantages en nature et indemnités inclus.

Effectif moyen

	Personnel salarie
Cadres	30,0
Employés	5,5
Total	35,5

L'effectif mentionné ci-dessus est l'effectif en ETP.
A cet effectif s'ajoute 3 personnes mises à disposition par le conseil départemental (2,6 ETP).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Détail des contributions volontaires reçues de la part du Conseil Départemental

	2023	2022
Mise à disposition de personnel	123 666	114 287
Mise à disposition des locaux	113 880	113 880
Total	237 546	228 167